

Mairie



33570

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt cinq

Le vingt quatre juillet à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT - CIBARD

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pascal AMOREAU, Maire.

Date de convocation : 18/07/2025

Date d'affichage : 18/07/2025

Présents : Mmes FOREST Nathalie, PETIT Josiane, AUTHIER Brigitte et Mrs AMOREAU Pascal, BESSOU Lucien, DUGRAND Patrick, GARACH Henri, PIMBERT Éric.

Excusé(s) : M. BLONDET Nicolas (pouvoir à M. DUGRAND Patrick)

Secrétaire de séance : Mme PETIT Josiane

En exercice : 09

Présents : 08

Votants : 09

Absent : 00

Excusé : 01

N° 29-2025

OBJET : VENTE EPAREUSE

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2006, la commune a acquis une épareuse référencé inventaire 290/2006/0001 d'un montant de 8 970 € TTC.

Actuellement la commune n'ayant plus besoin de ce matériel le Château LE PUY sis 53 route de Pimpine 33570 SAINT-CIBARD propose le rachat de cette épareuse au prix, de 3 500 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés et 1 personne impliquée dans cette proposition d'achat est sortie de la salle (M. Pascal AMOREAU),

- Approuve la vente de l'épareuse au château LE PUY pour un montant de 3 500 € TTC
- Charge M. Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Le maire,

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,*

** informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance

Le Maire,
Pascal AMOREAU

